

# Un cahier de revendications sur l'alpha pour les élections régionales wallonnes

## Les revendications de Lire et Ecrire en Wallonie

*Le 7 juin 2009, les citoyens se sont rendus aux urnes pour élire les membres des parlements européens et régionaux. En Région wallonne, ont ainsi été élus celles et ceux qui constituent le Parlement wallon, celles et ceux qui vont décider et gouverner, celles et ceux qui vont impulser la mise en œuvre de politiques et de programmes.*

*Pour que la problématique de l'analphabétisme continue à faire partie du débat politique, la coordination wallonne et les régionales de Lire et Ecrire en Wallonie, leurs partenaires et les apprenants ont élaboré un cahier de revendications en soutien au développement de l'ensemble du secteur de l'alphabétisation des adultes. Il s'agit de garantir l'existence effective d'une politique globale, cohérente et efficiente d'alphabétisation, de sensibiliser les mandataires politiques aux enjeux pressants que rencontre le secteur de l'alphabétisation en Région wallonne.*

*Dans la mesure où la question du droit à l'alphabétisation incombe aux pouvoirs publics et que ces derniers ont délégué cette mission aux opérateurs associatifs, il semblait dès lors important à Lire et Ecrire en Wallonie<sup>1</sup> de faire état, de manière constructive, des interpellations du secteur de l'alphabétisation en Région wallonne pour les élections 2009.*

Ce cahier de revendications a été diffusé en mai 2009. Il s'adresse aux hommes et femmes politiques, aux administrations, aux partenaires et à tout acteur concerné par la question de l'illettrisme. Il rassemble les revendications issues des préoccupations rencontrées par le secteur de l'alphabéti-

sation et des réalités quotidiennes auxquelles sont confrontés directement ou indirectement les opérateurs d'alphabétisation.

Appel a été fait aux apprenants : leurs analyses ont fait écho et ont complété celles de Lire et Ecrire et de ses partenaires.

Le cahier souligne les avancées de la législation écoluée et comporte sept propositions :

- une politique globale en Région wallonne de formation en alphabétisation couvrant tous les publics ;
- une politique d'alphabétisation composée d'actions intégrées et systémiques ;
- une politique de prévention effective tout au long de la scolarité obligatoire ;
- une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation ;
- une formation continue pour les travailleurs du secteur de l'alpha ;
- un soutien des formateurs bénévoles du secteur de l'alpha ;
- un renforcement des financements structurels.

Chaque proposition est issue d'un constat d'où émergent des revendications.

Trois priorités sont mises en évidence au sein des sept propositions du cahier de revendications. Il s'agit de :

- la mise en œuvre rapide d'une politique de cohésion sociale, traduite par des financements structurels suffisants destinés aux publics illettrés qui ne poursuivent pas un projet d'insertion socioprofessionnelle ;
- la pérennisation et la coordination de moyens structurels permettant l'instauration d'une réelle politique concertée de retour à l'emploi (ou en formation) tenant compte des spécificités des publics en difficulté de lecture et d'écriture, de la diversité des situations rencontrées, de la prise en compte de chacune des histoires individuelles ;
- l'octroi de moyens permettant des actions de sensibilisation et de prévention indispensables à la compréhension et à la prise en compte de l'illettrisme.

Plusieurs revendications en lien avec la question de l'analphabétisme relèvent directement d'autres secteurs (le logement, la santé, l'insertion socioprofessionnelle) : Lire et Ecrire se réfère donc aux opérateurs experts en ces domaines pour revendiquer des éléments convergents avec l'alphabétisation.

### **Avancées au niveau des pouvoirs publics**

Avant d'inventorier les avancées de la législation 2004-2009, nous tenons à souligner la complexité des politiques d'alphabétisation qui appartiennent à plusieurs niveaux de pouvoir : la Région wallonne, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française Wallonie-Bruxelles, l'Etat fédéral et l'Union européenne.

*Journée de rencontre des comités d'apprenants, juin 2008*



Cette diversité des niveaux de pouvoirs entraîne des différences significatives dans le développement des politiques en matière d'alphabétisation à Bruxelles et en Wallonie, même si la volonté de définir une base conceptuelle commune est forte. Ainsi des collaborations existent entre Régions, entre Communauté et Régions et entre ministères ayant des compétences différentes. Cette collaboration est indispensable pour assurer une cohésion minimale sur le champ de l'alphabétisation. A ce niveau, la Conférence interministérielle pour l'alphabétisation est un outil qu'il faut certainement dynamiser.

Globalement, la législature 2004-2009 a été porteuse d'initiatives et a permis l'aboutissement de plusieurs 'dossiers' à grands ou petits pas :

- **La mise en place de la Conférence interministérielle** qui rassemble les ministres compétents en matière d'alphabétisation sur l'ensemble de la Communauté française avec la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Celle-ci a instauré un Comité de pilotage permanent composé de représentants des principales administrations et cabinets ministériels impliqués dans la politique d'alphabétisation ainsi que du réseau associatif Lire et Ecrire. Ce Comité de pilotage a pour missions essentielles de produire un état des lieux sur l'alphabétisation, de transmettre ses analyses sur l'articulation et la coordination des politiques d'alphabétisation, de soumettre à la Conférence interministérielle ses recommandations, d'évaluer le développement du nombre de bénéficiaires des actions d'alphabétisation et de proposer de nouveaux dispositifs.

Plus récemment, les années 2008 et 2009 sont marquées par la mise en place de trois projets qui doivent néanmoins encore être opérationnalisés :

- > une nomenclature commune à l'alphabétisation sur l'ensemble du territoire de la Communauté française visant une cohérence de l'offre de formation ;
- > une enquête harmonisée et la constitution d'une base de données centralisée permettant d'améliorer la coordination des politiques au travers d'une meilleure connaissance du secteur de l'alpha ;
- > la mise en place de Plates-formes territoriales à l'échelle de Bruxelles et de la Wallonie en vue de mettre en œuvre une coordination des actions d'alphabétisation par sous-région <sup>2</sup>.

- **Le décret 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des EFT-OISP** mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2008 qui permet le financement structurel du secteur de l'insertion socioprofessionnelle dont bénéficient les publics ayant un projet de formation ou d'emploi. En Région wallonne, ce décret EFT-OISP est une réponse structurelle pour l'organisation de formations en alphabétisation à destination d'un public demandeur d'emploi inscrit dans un projet d'insertion professionnelle.

- **Le plan stratégique transversal (PST) n°2 et n°3**, le premier visant le développement des connaissances et des savoir-faire en Wallonie, le second le renforcement de l'inclusion sociale et précisant des priorités en matière de lutte contre l'analphabétisme. Tout en inscrivant le droit à l'alphabétisation en tant que priorité au niveau wallon, le plan propose de mieux détecter l'analphabétisme et de mieux orienter les personnes

en situation d'illettrisme en s'appuyant sur différents acteurs : Lire et Ecrire, les CPAS, le FOREm, l'enseignement de promotion sociale, le secteur du travail intérimaire. Les actions de sensibilisation et de formation réalisées dans ce cadre ont permis une avancée certaine au niveau de la prise en compte des publics demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme, de la prise de conscience et de connaissance des réalités de l'illettrisme et de l'élaboration de pistes possibles de remédiation.

Le PST3 vise aussi le développement du nombre de places en alphabétisation pour atteindre annuellement 10.000 places à l'horizon 2010 en Région wallonne. Dans le secteur associatif, cet accroissement de l'offre de formation se fait via des appels à projets qui n'ont malheureusement aucun caractère structurel et, donc, de long terme.

- La réforme du dispositif 'Plans de proximité' en '**Plans de cohésion sociale**' au niveau des communes dans une perspective de développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, pauvreté et insécurité, par l'inclusion d'une thématique 'alphabétisation'. Des projets d'alphabétisation en collaboration avec les communes pourraient voir le jour dans ce cadre.

- La mise en place de **conventions spécifiques** pluriannuelles avec Lire et Ecrire en matière de sensibilisation et de formation **en faveur du public 'alpha travailleur'**.

- La conclusion d'une **convention intercabinnets sur l'alpha** pour la période 2009 et 2010.

Tout en reconnaissant le travail réalisé durant la législature écoulée, il s'agit maintenant d'interpeller les pouvoirs publics afin qu'ils poursuivent ce travail et mettent en chantier

des réponses aux besoins non encore rencontrés pour permettre à toutes les personnes en difficulté de lecture et d'écriture d'accéder à une alphabétisation de qualité. Sept propositions ont donc été construites par la coordination et les régionales wallonnes de Lire et Ecrire, leurs partenaires et les apprenants pour que le droit à l'alphabétisation continue d'être inscrit dans le débat politique.

## **Les 7 propositions de Lire et Ecrire en Wallonie**

### **Proposition 1 : Une politique globale de formation en alphabétisation couvrant tous les publics**

Comme les politiques liées aux publics préca-risés et au développement de l'alphabétisation sont fortement 'spécialisées' et 'segmentées' en Région wallonne<sup>3</sup> et que le secteur de l'alphabétisation est soumis à des lignes budgétaires plurielles, il est nécessaire de mettre en place une véritable politique globale coordonnée d'alphabétisation en Région wallonne. Pour ce faire, il est essentiel qu'une concertation constructive s'organise de manière permanente entre les différents ministres compétents afin de coordonner leurs lignes politiques spécifiques en matière d'alphabétisation. Il est, de plus, utile de mettre en place une concertation active avec les politiques menées au sein de la Communauté française.

Seule une politique globale permettra de rencontrer les projets des personnes en situation d'illettrisme dans leur diversité. La réponse qui leur est adressée ne doit pas être uniquement liée à l'emploi et à la formation mais doit surtout poursuivre un changement social tendant vers plus d'éga-



*Journée de rencontre des comités d'apprenants,  
juin 2008*

lité et d'équité. Il s'agit de défendre un projet d'alphabétisation pour tous et toutes. La mise en place d'une politique globale de formation en alphabétisation couvrant tous les publics est l'axe fondamental des revendications portées par Lire et Ecrire. <sup>4</sup>

Pour le public en situation de (ré)affiliation sociale <sup>5</sup>, le public des primo-arrivants et le public en détention, Lire et Ecrire plaide prioritairement pour la mise en œuvre rapide d'une politique de cohésion sociale, traduite par des moyens structurels suffisants.

En Région wallonne, le Gouvernement wallon s'est engagé ces dernières années dans la lutte contre l'analphabétisme et a soutenu le secteur de l'alphabétisation dans ses actions. Toutefois, malgré cet effort important, l'illettrisme reste encore à l'heure actuelle la réalité quotidienne de trop nombreuses personnes. L'illettrisme reste un facteur d'exclusion sociale, portant atteinte aux droits fondamentaux des personnes tels que définis dans la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, limitant l'exercice de la citoyenneté et freinant la par-

ticipation à la vie culturelle. Comme dans les autres régions industrialisées, le droit à l'alphabétisation et à la formation de base doit être garanti pour tous les publics, y compris pour ceux qui ne sont pas dans une perspective d'insertion professionnelle.

L'alphabétisation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle sont des actions devant être inscrites dans des processus cohérents, coordonnés et continus. L'emploi n'est pas la valeur universelle d'intégration sociale. L'insertion sociale passe aussi par l'émancipation, la prise en compte globale de la dignité humaine et de la citoyenneté. L'alphabétisation pour toutes et tous est un des socles d'accès à cette citoyenneté. Faute de moyens structurels destinés à des missions d'inclusion sociale, c'est l'ensemble du fonctionnement démocratique, du système éducatif, de l'équité sociale qui est mis en cause.

**Proposition 2 :**  
**Une politique alpha composée**  
**d'actions intégrées et systémiques**

Cette proposition englobe les demandes relatives à la reconnaissance des actions de sensibilisation et au développement d'actions locales pour une prise en compte des personnes dans tous les domaines de la société en complémentarité des actions de formation.

Les spécificités de l'illettrisme et les pratiques révèlent la nécessité d'un travail d'alphabétisation recouvrant de multiples facettes : l'approche de l'analphabétisme ne se limite pas à une vision restreinte de la formation puisqu'elle intègre les divers aspects de la vie.

L'évolution de la société, au niveau de l'utilisation de la langue écrite, place les personnes en difficulté de lecture et d'écriture dans

des situations où le risque d'exclusion s'accroît. Ces dernières n'ont pas directement accès à l'offre de formation. Le grand public connaît peu les spécificités de l'illettrisme. Il est donc indispensable de renforcer le développement d'actions de sensibilisation, de mise en réseau, de prise en compte des personnes dans toutes les sphères de la société, ceci afin d'accueillir, d'accompagner et d'orienter au mieux ces personnes<sup>6</sup>. Pour faire émerger la demande d'entrée en formation des publics belges en particulier, il est indispensable de développer une politique d'alphabétisation cohérente et adaptée aux réalités de terrain.

Compte tenu du fait que la politique d'alphabétisation se doit d'être multidimensionnelle et d'intégrer à la fois des actions de sensibilisation, de formation, de prise en compte des personnes, Lire et Ecrire demande l'octroi de moyens permettant des actions de sensibilisation et de prévention indispensables à la compréhension et à la prise en compte de l'illettrisme. Il s'agit là d'une priorité défendue en vue des élections régionales de juin 2009.

Cette action de sensibilisation se situe à différents niveaux. Premièrement, en aval de la formation pour favoriser l'accompagnement des personnes en vue de leur permettre de s'inscrire effectivement dans les voies qu'elles auront choisies. Ensuite, il est indispensable de renforcer l'information tant de l'opinion publique que des partenaires publics et associatifs, des employeurs et partenaires sociaux. La mise en réseau et le développement de partenariats en vue de la prise en compte des personnes, le renforcement du travail d'émergence de la demande d'entrée en formation constituent des axes essentiels d'action.

### **Proposition 3 :**

#### **Une politique de prévention effective tout au long de la scolarité obligatoire**

Pour qu'un jour il n'y ait plus de personnes en difficulté de lecture et d'écriture, il est nécessaire de prévenir l'illettrisme des adultes et donc d'agir sur ses causes. Ces dernières sont multiples et complexes car souvent interreliées : l'absence de scolarité ou la scolarité écourtée, une très longue scolarité sans effets, de nombreuses ruptures familiales, sociales ou identitaires, un système scolaire discriminant et inéquitable, sont autant de causes identifiées dans nos pratiques et mises en avant par les apprenants.

La société d'aujourd'hui doit offrir un enseignement initial qui permet à chaque enfant d'apprendre à parler, à écrire et à calculer à l'école. En effet, les indicateurs actuels de l'enseignement sont alarmants : 7% des enfants quittent l'enseignement primaire sans Certificat d'Etudes de Base et 14% des jeunes quittent l'enseignement secondaire obligatoire sans en avoir obtenu le diplôme.<sup>7</sup> De plus, ces indicateurs montrent que ce sont surtout les élèves issus des milieux socioéconomiques les plus défavorisés qui sont en échec. L'école accentue encore et toujours les différences sociales et culturelles.

Pour combattre ces obstacles, il est essentiel de poursuivre l'objectif d'une 'Ecole de la réussite'<sup>8</sup> par :

- le soutien de l'enseignant dans sa mission (accès aux outils, accès à l'information, valorisation du diplôme, formation continuée, partenariats école-parents-enfants, collaboration active entre le secteur de l'enseignement et le secteur de l'alphabétisation...);

- le soutien des publics jeunes en difficulté de lecture et d'écriture et les opérateurs qui les accueillent (écoles de devoirs, CEFA, organismes de jeunesse).

#### **Proposition 4 :**

#### **Une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation**

Afin d'offrir des formations de qualité, le secteur de l'alphabétisation agit sur plusieurs registres : augmenter l'offre de formation, diversifier cette offre pour l'adapter aux besoins des différents publics, favoriser l'accès aux formations et améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

En zone urbaine, l'offre est insuffisante, ce qui oblige les opérateurs d'alphabétisation à refuser ou de mettre en liste d'attente de nombreuses personnes désireuses d'entrer en formation. En zone rurale, toucher les publics et faire émerger la demande prend un temps important. En effet, les publics en situation d'illettrisme sont parfois fort éloignés géographiquement des lieux de formation proposés, parfois honteux de s'y rendre. Il est donc nécessaire de plaider pour le soutien de la délocalisation de l'offre de formation et pour la mobilisation des partenariats sur tout le territoire.

En outre, nous soulignons le décalage existant entre une offre de formation devant se conformer à des critères administratifs et les projets des personnes souhaitant entrer en formation mais dont le profil ne correspond pas à ces critères. Ainsi, de par leur limite dans le temps, leur planification et leurs objectifs trop ciblés, les exigences des appels à projets répondent trop peu souvent aux projets de vie des publics en difficulté de lecture et d'écriture.

Lire et Ecrire souhaite d'abord améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de formation et propose :

- d'augmenter une offre de formation de qualité, ce qui nécessite des moyens pour garantir des conditions optimales de formation pour les divers publics concernés ;
- de développer la desserte locale de transports publics et la gratuité des transports publics pour tous les publics qui se rendent à nos formations ;
- de soutenir la prise en charge des coûts liés à la décentralisation de l'offre de formation ;
- que la Région wallonne participe à l'enquête PIAAC (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes) de l'OCDE<sup>9</sup> menée en coopération et cofinancée par la Commission européenne, et visant à déterminer les compétences et besoins des personnes en difficulté de lecture et d'écriture.

Au-delà du développement de l'offre de formation, Lire et Ecrire met également l'accent sur la nécessité d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes en formation et sur la nécessité d'outiller le personnel qui exerce les fonctions d'accueil, d'encadrement et d'orientation des publics.

Pour aller plus avant, Lire et Ecrire demande de préparer la sortie de formation :

- en améliorant les partenariats par le rapprochement des opérateurs d'une sous-région, en favorisant la connaissance mutuelle des opérateurs ;
- en combattant le principe de linéarité des parcours de formation ;
- en laissant du temps aux personnes pour se former ;
- en mettant en place des dispositifs de formation en alphabétisation au sein des formations organisées par les opérateurs

d'insertion socioprofessionnelle ou d'autres opérateurs concernés par les personnes en difficulté de lecture et d'écriture...

En matière de filières et passerelles, Lire et Ecrire plaide pour que le savoir lire et écrire ne soit pas un pré-requis dans la mesure où toutes les formations n'en requièrent pas une maîtrise approfondie. Des mesures doivent être également prises pour que les publics en difficulté de lecture et d'écriture puissent accéder aux formations qualifiantes par l'aménagement des conditions d'entrée, la transparence sur les seuils d'accès. Par ailleurs, les centres de validation des compétences devraient pouvoir inclure dans leurs listes les épreuves externes du CEB pour certifier leurs acquis de formation en alphabétisation.

*Journée de rencontre des comités d'apprenants,  
juin 2008*



Afin de combattre la fragilité socio-économique et les conditions de vie quotidienne précaires que connaissent bon nombre d'apprenants, Lire et Ecrire rallie les positions d'autres opérateurs en ces matières (l'Inter-fédération des EFT et OISP <sup>10</sup>, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le Centre pour l'Égalité des Chances).

### **Proposition 5 :**

#### **Une formation continue pour les travailleurs du secteur de l'alpha**

Une offre de formation décentralisée, professionnelle et de qualité exige :

- des formateurs bénéficiant d'une formation de base et continuée ;
- du matériel pédagogique adapté et varié ;
- des centres de ressources, un appui technique et méthodologique, des locaux adéquats, un support administratif, financier et de coordination.

Lire et Ecrire demande que les pouvoirs publics encouragent et soutiennent la formation des travailleurs du secteur de l'alphabétisation pour pérenniser une offre de formation de qualité et permettre ainsi aux travailleurs de s'investir durablement dans le secteur de l'alphabétisation.

Lire et Ecrire sollicite également des moyens structurels et indexés, prenant en compte l'ancienneté des travailleurs en vue de permettre la stabilité des emplois. Les nombreuses politiques actuelles de financements conjoncturels sont, aujourd'hui, difficilement compatibles avec des emplois stables et de qualité. Au cours des années écoulées, plusieurs emplois à long terme (CDI) sont aujourd'hui assumés par des financements annuels (convention, appels à projets).



### **Proposition 6 :**

#### **Un soutien des formateurs bénévoles du secteur de l'alpha**

En alphabétisation, les formateurs bénévoles soutiennent les équipes de formateurs et assurent un nombre d'heures de formation nécessaires pour répondre à une demande toujours croissante. Pour maintenir une offre de formation de qualité, il est nécessaire de prendre du temps pour les encadrer et outiller ces personnes bénévoles qui sont aussi pour Lire et Ecrire le garant d'une action d'alphabétisation citoyenne et associative, pas seulement réalisée par du personnel rémunéré. Lire et Ecrire demande dès lors des moyens consolidés pour mobiliser, appuyer et encadrer les bénévoles.

### **Proposition 7 :**

#### **Un renforcement des financements structurels**

Le secteur de l'alphabétisation en Wallonie a un besoin impératif de moyens financiers structurels pour se stabiliser. Aujourd'hui, l'ensemble des actions d'alphabétisation en Région wallonne sont largement financées par des sources conjoncturelles (entre 60% et 70%) et relativement peu par des sources structurelles (entre 30% et 40%). Les sources de financement utilisées par les opérateurs sont en effet, dans la plupart des cas, à renouveler chaque année.

Ces subventions s'inscrivent trop souvent dans une logique d'appels à projets qui ne permet pas au secteur de se stabiliser ni d'offrir un travail de qualité, inscrit dans le moyen et le long terme. Beaucoup de temps et d'énergie sont alors dépensés annuellement pour répondre aux prescrits des appels à projets et tenter de pérenniser les actions en cours. Ces appels à projets ont également un effet de

cloisonnement et de sélection des publics, ce qui n'a pas de sens pour les personnes les plus faiblement scolarisées et les plus précarisées.

L'enveloppe globale octroyée pour réaliser une action de qualité à l'attention de tous les publics n'est pas suffisante. Les heures financées correspondent aujourd'hui aux heures effectives de présence des apprenants alors que le coût pour l'association correspond aux heures organisées.

En outre, les missions spécifiques du secteur ne sont pas suffisamment financées par un financement à l'heure effective : l'accueil et la réorientation du public <sup>11</sup>, la couverture géographique large des zones rurales <sup>12</sup>, l'accueil des personnes les plus débutantes, l'accueil d'un public francophone de plus en plus précarisé <sup>13</sup>. Certains opérateurs d'alphabétisation, de petite taille, n'ont pas les moyens suffisants pour appeler et décrocher certains subsides, et pour développer leurs activités de manière stable et sereine.

Le cloisonnement des projets est une difficulté supplémentaire alors que le secteur doit gérer un nombre élevé de subventions, parfois pour un même public <sup>14</sup>.

Par ailleurs, le secteur de l'alphabétisation est largement tributaire des montants octroyés chaque année par les pouvoirs publics qui le soutiennent sans toujours connaître, de manière anticipative, les montants qui lui seront alloués. Cette situation rend particulièrement délicate la gestion des associations en perpétuel questionnement sur leur financement. Les retards de paiements des subsides par les différents pouvoirs publics mettent en péril la survie des associations en les obligeant à avoir recours à des crédits très onéreux <sup>15</sup>.

Face à ces réalités, Lire et Ecrire plaide donc pour :

- la réintégration des moyens dédiés aux appels à projets dans une politique globale de financement structurel qui apporte de la stabilité et de la qualité ;
- une réponse claire et permanente sur le financement du secteur dans sa globalité ;
- une simplification des mécanismes de financement pour alléger la charge de travail des opérateurs alpha et faciliter leur analyse et comparaison ;
- une simplification des procédures administratives liées aux subventions ;
- un financement dès le démarrage des actions et le respect des délais liés aux décisions et aux paiements des subsides pour les associations actives sur le terrain ;
- l'éligibilité des charges d'intérêts directement liées aux modalités de financement des pouvoirs publics.

En 2008 et 2009, les décisions relatives aux appels à projets lancés par le Fonds social européen (FSE) pour sa nouvelle programmation 2007-2013 ont eu pour conséquence une diminution de l'enveloppe budgétaire du secteur associatif en général et du secteur de l'alphabétisation en particulier.

Dans la mesure où le FSE représente une source de financement importante pour les associations d'alphabétisation, Lire et Ecrire demande que les pouvoirs publics proposent des réponses et pistes alternatives de financement pour pérenniser les actions engagées.

Lire et Ecrire demande également aux pouvoirs publics de prendre les mesures nécessaires dès aujourd'hui pour préparer au-delà de 2013 la diminution des moyens accordés par le Fonds social européen, et ainsi préserver et garantir l'action des opérateurs d'alphabéti-

sation confrontés au risque de ne plus pouvoir fonctionner ou de devoir réduire fortement leurs activités d'alphabétisation.

## Conclusion

Même si des avancées ont été enregistrées ces dernières années, il reste nécessaire de revendiquer la mise en place, en Région wallonne, de politiques coordonnées et structurelles garantissant pour tous et toutes le droit à une même formation en alphabétisation de qualité et de proximité.

Ces politiques devraient soutenir de manière structurelle l'ensemble des champs que recouvre l'alphabétisation. On ne peut faire émerger la demande en formation si l'offre ne se développe pas au même rythme sans risquer de créer de longues listes d'attente. On ne peut se limiter à ouvrir des formations en milieu urbain et délaisser les zones rurales qui manquent cruellement de lieux de formation de proximité. On ne peut prôner la prise en compte du public en situation d'illettrisme si l'ensemble des acteurs qui rencontrent ce public dans leur offre de services ne sont pas soutenus pour adapter leurs pratiques professionnelles. On ne peut garantir une offre de formation en alphabétisation au public en insertion professionnelle et ne pas se soucier des besoins du public qui porte un projet d'insertion sociale. On ne peut se limiter à offrir une formation sans se donner les moyens d'assurer un suivi et un accompagnement psychosocial des apprenants indispensables à la réussite de leur projet.

Nous ne pouvons accepter de placer les projets d'alphabétisation en situation précaire. Les politiques doivent répondre aux besoins de formation de tous les publics et soutenir l'action de tous les acteurs qui travaillent



*Journée de rencontre des comités d'apprenants,  
juin 2008*

avec ces personnes en vue de permettre leur émancipation. Il s'agit d'une responsabilité collective à laquelle nous devons tous participer.

Nous le voyons, la problématique de l'alphabétisation est vaste, riche et complexe à la fois.

**Anne-Hélène LULLING**  
**Directrice de Lire et Ecrire en Wallonie**  
**Véronique DUPONT**  
**Directrice adjointe**

1. Dans la suite du texte, nous indiquerons simplement 'Lire et Ecrire' pour 'Lire et Ecrire en Wallonie' pour tout ce qui concerne le cahier de revendications de Lire et Ecrire en Wallonie. Il en ira de même pour les régionales (wallonnes) de Lire et Ecrire.
2. Bruxelles attend cependant toujours des moyens qui permettront de rendre la Plate-forme opérationnelle. Voir article qui suit.
3. Il s'agit des politiques publiques liées à l'insertion socioprofessionnelle et l'action sociale. Depuis 2008, les financements de la Région wallonne au niveau des publics peu qualifiés sont essentiellement centrés sur les personnes qui s'inscrivent dans un processus d'insertion socioprofessionnelle.
4. Voir article qui suit : **Pour une politique globale de formation en alphabétisation qui couvre tous les publics.**
5. Par public en situation de (ré)affiliation sociale, on entend un public qui poursuit un autre objectif que celui lié à l'insertion socioprofessionnelle.

6. La mise en place de Dispositifs territoriaux, par les pouvoirs publics, rassemblant une diversité d'acteurs concernés dans leur offre de services par l'illettrisme d'une partie de la population prend ici tout son sens. Les enjeux sont de plusieurs ordres : une modulation des politiques à l'échelle wallonne ou communautaire tenant compte des spécificités locales et sous-régionales, la coordination des actions, une réponse adaptée aux besoins des personnes, le débat sur les questions prioritaires.

7. **L'enseignement sous le regard des chiffres**, in *Faits et Gestes. Débats & Recherches en Communauté française Wallonie-Bruxelles*, n°28, hiver 2009, pp. 10-11. Téléchargeable sur le site : [www.faitsetgestes.cfwb.be](http://www.faitsetgestes.cfwb.be)

8. *Lire et Ecrire fait partie de la 'Plate-forme de lutte contre l'échec scolaire'* (voir : **Pour une école plus juste pour tous**, pp. 89-91 de ce numéro).

9. Voir : [www.oecd.org/document/12/0,3343,fr\\_2649\\_201185\\_40292108\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/12/0,3343,fr_2649_201185_40292108_1_1_1_1,00.html)

10. Voir : **Pour améliorer la qualité de l'insertion socioprofessionnelle en Wallonie : le Mémoire de l'Interfédé**, pp. 78-88 de ce numéro.

11. De très nombreuses personnes sont réorientées vers d'autres associations, faute de place ou pour une meilleure adéquation avec leurs demandes et besoins.

12. Il est plus coûteux de financer des actions délocalisées qu'un centre de formation centralisé : pas d'économie d'échelle, coût de déplacement du personnel, sensibilisation à développer et partenariats à construire, etc.

13. Nous accueillons un public très peu scolarisé, ce qui nécessite une formation spécifique du personnel, une adaptation constante des modèles d'action et la construction de nouveaux dispositifs pédagogiques.

14. Pour le public ISP : décret OISP, convention FOREm, appels à projets PST3, appel à projets CNE, etc.

15. A titre d'exemple, en 2006, le 'retard de paiement' pour Lire et Ecrire atteignait en moyenne 221 jours, soit plus de 7 mois. Le coût des intérêts que ces retards ont occasionnés s'est élevé à près de 60.000 euros (intérêts non éligibles dans le cadre des subsides).